

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, le **27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOUCHE Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u>	<u>Votes</u>
Exercice : 11	Pour : 10
Présent(s)(es) : 9	Contre(s) : 0
Procuration(s) : 1	Abstention(s) : 0
Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1	
Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1	
Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	

### **Vote budget primitif 2026 ; fungibilité des crédits**

#### Délibération n°2026.22

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1612-2 ; L.1612-4

Vu l'article L.2321-2

Vu les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15

Vu les articles L.5217-12-2 à L.5217-12-5

### **Le conseil municipal**

à 9 voix pour des membres présents et une procuration, **soit 10 voix pour,**

- **APPROUVE** le budget primitif

BP 2026	Section d'investissement	Section fonctionnement	TOTAL des sections
Recettes	251 230,28 €	369 752,52 €	620 982,80 €
Dépenses	251 230,28 €	369 752,52 €	620 982,80 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante

-**AUTORISE**


Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	